



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse commune de M. le Premier Ministre, Ministre d'Etat et de M. le Ministre de la Digitalisation à la question parlementaire n°5940 du 16 mars 2022 de l'honorable Députée Jessy THILL concernant l'utilisation de produits de la société « Palantir Technologies »

Ad 1)

Non.

Ad 2)

En vue de stimuler la sensibilisation en matière de protection des données à travers l'administration étatique, la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) et le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat (CGPD) organisent avec le soutien de l'Institut national d'administration publique (INAP) des séances de sensibilisation spécifiquement dédiées aux différents aspects de la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD). Par ailleurs, les délégués à la protection des données informent et conseillent les entités étatiques sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD.

Luxembourg, le 29 mars 2022

Le Premier Ministre, Ministre d'Etat

(s.) Xavier BETTEL